



Direction des Interventions et du Foncier
Pôle Foncier

Monsieur le Maire
MAIRIE
29 Grande Rue
27430 SAINT PIERRE DU VAUVRAY

Nos Ref : CF5 ChV/SB 2021-0107
Affaire suivie par : Caroline Lefebvre-Evenot (c.lefebvre-evenot@epf-normandie.fr – 06.28.69.23.50)
pendant l'absence de Mme C. VERHAEGHE
Assistante : Sarah BIENFAIT (s.bienfait@epf-normandie.fr – 06.46.80.38.54)

OBJET : Rachat de propriété – Echéance 2022
Commune de SAINT PIERRE DU VAUVRAY

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la Convention de Réserve Foncière signée avec votre Commune le 22 juin 2012, l'EPF Normandie a acquis, par acte notarié en date du 08 octobre 2015, reçu par Maître Aimée BRUTUS, une propriété sise sur le territoire communal, 1 rue Gourdon, cadastrée section B numéro 850 pour une contenance de 62a 21ca.

Conformément à la convention sus-énoncée, et à la prorogation de la durée de portage accordée par le Conseil d'Administration de l'EPF Normandie en date du 02 octobre 2020, la Commune s'est engagée au rachat de cette propriété au plus tard le 08 octobre 2022.

A cet effet, je vous informe que le prix de vente s'élève à 198.305,36 € HT, auquel vient s'ajouter la TVA sur marge au taux de 20% d'un montant de 1.161,07 €, soit au total une somme de **199.466,43 € TTC**.

Je vous précise que ce prix a été arrêté au 08 avril 2022 et est valable 6 mois.
En tout état de cause, le **08 octobre 2022** constitue une date butoir qui ne pourra être dépassée.

Vous trouverez en pièce jointe le calcul de prix correspondant.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir inscrire cette dépense au budget 2022 de votre Commune et m'indiquer les coordonnées de votre notaire.

Vous voudrez bien me faire parvenir une délibération de votre Conseil Municipal mentionnant le coût brut de l'opération, demandant le rachat de ce bien et vous autorisant à signer l'acte. Au besoin, je peux vous adresser un modèle de délibération.

Il conviendra de prévoir que les éventuels diagnostics techniques (amiante, plomb, performance énergétique, gaz, ...) sont à votre charge et doivent être réalisés avant tout transfert de propriété. Je vous remercie de bien vouloir faire le nécessaire et d'informer l'EPF Normandie du contenu de ces rapports.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée,

Fait le 29/11/2021

Le Directeur Général

Gilles Gal

Signé par Gilles Gal



Signé et certifié par yousign

P.J.: calcul de prix

Toute correspondance doit être adressée à :
M le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie
Carré Pasteur – 5, rue Montaigne
B.P. 1301 – 76178 ROUEN CEDEX 1 – Fax : 02 35 72 31 84

Site internet : www.epf-normandie.fr
Etablissement public industriel et commercial
SIRET n° 720 500 206 00050 – R. C. n° 72 B 20
IBAN n° FR 76 1007 1760 0000 0020 0016 696
BIC : TRPUFRPI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
027-212705982-20220704-DB02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022